

En réponse à notre déclaration liminaire, madame Jeanin (Chef du BRT) président la CAP, nous apporte les précisions suivantes :

INDEMNITAIRE

1. IFSEEP (indemnité forfaitaire de sujétion d'expertise et d'engagement professionnel)

Ce nouveau régime va à terme remplacer un certain nombre d'indemnités communes au Ministère de la justice. Cette réforme impactera en premier lieu les catégories C et B puis la catégorie A. La mise en œuvre de l'IFSEEP va débuter d'ici juillet 2015 mais d'ores et déjà, le Ministère de la Justice négocie un délai complémentaire.

La base de cette indemnité sera un montant forfaitaire.

Madame la présidente indique que c'est une occasion d'ouvrir le chantier de la mise à plat des différents régimes indemnitaires existants au Ministère de la justice.

2. FRAIS DE DEPLACEMENT

L'adaptation du décret paru au Ministère des finances est toujours en cours. Il doit permettre une meilleure prise en charge des frais de déplacement et de nuitée.

HARMONIE

Suite aux difficultés rencontrées par les agents dans la gestion des vœux de mobilité via harmonie, madame Jeanin déclare que l'administration a fait le même constat. Les correctifs sont en cours au sein des directions afin de fiabiliser le processus.

Pour la DAP, la décision de publier ou non un poste profilé revient aux DISP.

Madame Jeanin reconnaît que certaines fiches de postes rédigées font mention de diplôme requis non-conforme au statut des SA. Elle convient également que d'autres fiches sont réalisées en fonction de l'ancien agent titulaire expérimenté et non en fonction des capacités demandées pour tenir le poste.

Madame Cardon rebondit sur notre intervention concernant les difficultés rencontrées par les SA pour changer de parcours professionnel, notamment sur les postes profilés.

Celle-ci demande la communication des noms des SA désireux d'occuper des postes de responsable de greffe pénitentiaire pour favoriser un plan de formation anticipé.

Pour l'UNSa Justice cela permettra aux SA de conserver des postes de leurs compétences.

Lors de cette CAP, l'UNSa Justice s'est opposée aux demandes de détachements des greffiers des services judiciaires postulants sur les fonctions de responsable de greffe pénitentiaire qui doivent restés prioritairement dévolus aux SA.

GESTIONS RELATIONS HUMAINES A LA DSJ

Madame Dehouck (Chef de bureau carrière DSJ) nous confirme avoir rappelé aux responsables GRH que les postes d'adjoints RGH étaient des postes de SA et non de greffiers.

**Les élus CAP SA UNSa Justice
Paris le 26 juin 2014**